COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN
LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU 05 AOÛT 2026

L'an deux mil vingt-six, et le cinq août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur BARREAULT Fabrice, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 31 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS : Mesdames ATTANA Anthinéa, BERNARD Valérie, BERTE Marie-Christine, CHARRON Audrey, LE YONDRE Françoise, PAPIN Emilie, Messieurs BARREAULT Fabrice, FENIOUX Nicolas, GUIGUET Damien, JOYEUX Richard, LIMOUSIN Mathieu, MARTIN Samuel.

EXCUSÉ(S) :

DELBART Sandrine donnant pouvoir à BARREAULT Fabrice
PACAULT Nathalie

ABSENT(S) : Madame CLISSON Carole, Messieurs BAUMARD Cyril, BRUNET Samuel, ROUGER David et SOURZAT Mathieu

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BERNARD Valérie a été désignée par le Conseil Municipal, assistée de Madame Christelle SOULARD, du secrétariat de Mairie

ORDRE DU JOUR

- AIDE POUR LES INCENDIES EN GIRONDE
- SUBVENTION TOUR POITOU-CHARENTES
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donné pouvoirs, et ouvre la séance.

2026-08-05-01 AIDE POUR LES INCENDIES EN GIRONDE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

Considérant les dégâts importants causés par les incendies de forêt survenus en Gironde, ayant affecté de manière significative plusieurs communes du département ;

Considérant la nécessité d'apporter un soutien financier aux acteurs mobilisés dans la gestion de cette crise, en particulier la Protection civile, dont l'action a été déterminante pour la protection des populations et des biens ;

Considérant l'engagement des collectivités territoriales en faveur de la solidarité territoriale et de la résilience des territoires touchés par des catastrophes naturelles ;

Vu les données démographiques de l'INSEE pour notre commune au 1er janvier 2026, retenues comme base de calcul pour l'attribution de cette aide, soit population totale 2 058 habitants ;

Mme Émilie PAPIN, membre de la protection civile, ne prend pas part au vote conformément aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
	12	

DECIDE

1. **D'accorder une subvention exceptionnelle à la Protection civile, destinée à soutenir ses actions en faveur des communes girondines sinistrées par les feux de forêt.**
2. **De fixer le montant de cette aide à hauteur de 1 euro par habitant, calculé sur la base de la population légale publiée par l'INSEE pour l'année 2026 soit 2 058 €.**
3. **De donner mandat à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment en procédant au versement des fonds.**

2026-08-05-02 SUBVENTION TOUR POITOU-CHARENTES

Monsieur le Maire expose :

L'association Poitou-Charentes Animation organise une course cycliste par étape intitulée « Tour Poitou Charentes en Nouvelle-Aquitaine (TPC) ». Cette compétition de niveau sportif international se déroulera du 25 au 28 août 2026.

Saint-Symphorien sera la Ville de Départ de la 4ème étape de la 40ème édition du TPC, le 28 août 2026.

Le TPC s'inscrit dans une démarche de développement durable :

- découverte et promotion du territoire ;
- création de lien social ;
- attitudes éco-citoyennes, qui sont autant de valeurs positives véhiculées auprès du plus grand nombre.

Il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 € à l'Association « Poitou-Charentes Animation ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
	13	

AUTORISE le versement d'une subvention de 15 000 € au TPC.

DEBATS

2026-08-05-01 AIDE POUR LES INCENDIES EN GIRONDE

Sans débat

2026-08-05-02 SUBVENTION TOUR POITOU-CHARENTES

Sans débat

INFORMATIONS DIVERSES :

28 AOUT Tour Poitou-Charentes (TPC)

Monsieur le Maire informe le Conseil que les bénévoles souhaitant participer à l'organisation de la course sont invités à se rendre à 7 heures à l'Espace des Moulins, les routes étant ensuite barrées.
Le Club des Cyclos Randonneurs est chargé de l'organisation et de la mise en place de la signalétique sur l'ensemble du parcours traversant Saint-Symphorien, ils sont au nombre de 33 signaleurs.
Monsieur le Maire rappelle que les routes, entre le rond-point et le chemin de Souligné, seront fermées à la circulation de 7 heures à 16 heures. Le chemin de Souligné sera mis en sens unique.
Le stationnement de la caravane publicitaire, des véhicules techniques et de la direction sportive est prévu sur le terrain situé en face du stade.
Le départ de la course est prévu aux alentours de midi. Il sera précédé par la participation des jeunes cyclistes de la commune, encadrés par l'Association des Parents d'Élèves (APE). Ces jeunes pourront emprunter le parcours de la course après le passage de la caravane publicitaire et avant le départ des équipes.
À partir de 10 h 45, la présentation des équipes aura lieu sur le podium installé devant la salle de sports.
Les stands des partenaires du TPC seront installés devant l'Espace des Moulins ainsi que devant la salle de sports.
Monsieur le Maire informe également le Conseil de la mise en avant de Monsieur COQUET, qui réalise un tour d'Europe à vélo. Son arrivée dans la commune est prévue le 28 août, il montera sur le podium juste après la présentation des équipes.
Le départ fictif de la course aura ensuite lieu avec une traversée du bourg. Le départ réel sera donné après Frontenay-Rohan-Rohan. Le trajet se poursuivra en passant par Sansais et Coulon, puis rejoindra Saint-Rémy avant de prendre la direction de Poitiers, ville d'arrivée.
Concernant la communication, un livret a été réalisé par la commission Communication et mis en page par Maxime. Les exemplaires sont imprimés et prêts à être distribués par les agents à compter du 15 août.
Des affiches ont également été réalisées. Il est prévu de les faire imprimer dans un format plus grand afin de procéder à leur affichage.
Madame PAPIN Emilie informe également le Conseil que l'APE et le centre de loisirs ont organisé une décoration de vélos. Des affiches ont été réalisées afin d'inciter les habitants à décorer les façades et les abords de leurs maisons à l'occasion de la course.
L'installation des décorations aura lieu le jeudi soir à partir de 18 heures.

Madame BERNARD Valérie indique que 15 équipes participeront au TPC, dont 9 équipes françaises et 6 équipes étrangères, représentant un total de 105 coureurs.
Monsieur le Maire précise que, pour la commune, les principaux besoins concernent la gestion des parkings destinés aux visiteurs. Il rappelle que Monsieur BRUNET Samuel est chargé de l'élaboration des plannings et qu'il convient de se rapprocher de lui afin de définir la répartition des tâches et les personnes affectées à chaque mission.
Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la buvette sera assurée par le Comité des Fêtes.

RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS PASSÉES

10 JUILLET

Monsieur le Maire indique que l'organisation du Festi'Bief constituait une première pour la commune. Les retours sont tous positifs. La manifestation a accueilli environ 600 personnes, dont 500 entrées payantes.
Malgré les conditions météorologiques particulièrement difficiles, avec le placement du département en vigilance rouge, aucun problème particulier n'a été constaté à l'intérieur de l'enceinte du parc de la Mairie. En revanche, lorsqu'on sortait de l'enceinte, les températures étaient particulièrement élevées.
Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation de cette manifestation et ayant contribué à son bon déroulement.

14 JUILLET

Monsieur le Maire rappelle que la commune était toujours placée en vigilance rouge et que, de ce fait, les activités initialement prévues n'ont pas pu être maintenues.
Le feu d'artifice a ainsi été annulé. En revanche, les food-trucks et le bal ont été maintenus, ainsi que la diffusion de la demi-finale de la Coupe du Monde de football.
Le public a répondu présent et la soirée s'est déroulée dans une ambiance agréable, malgré la défaite de l'équipe de France.
Madame ATTANA Anthinéa regrette toutefois que cette défaite ait entraîné le départ d'une partie du public, qui n'est pas restée à l'issue du match.

MANIFESTATIONS A VENIR

28 ET 29 AOUT

Monsieur le Maire rappelle que, le feu d'artifice n'ayant pas pu être tiré, il propose de tenter de le programmer le 29 août 2026, sous réserve que les conditions météorologiques le permettent. À défaut, il sera reporté à Noël.
Monsieur MARTIN Samuel s'interroge pour savoir ce qui va être organisé le 29 août si le feu d'artifice est tiré ce jour-là, car il va falloir se décider assez vite.
Monsieur le Maire propose de faire comme pour le 14 juillet avec un concours de boules, trouver des Food trucks de tirer le feu d'artifice et ensuite un bal avec un DJ.
Madame ATTANA Anthinéa indique que le Comité des Fêtes ne souhaite pas s'engager pour cette date.
Monsieur MARTIN Samuel rappelle que le Comité des Fêtes organise son vide-greniers le 30 août et que le matériel nécessaire sera entreposé à la Maison des Associations. Il précise qu'une partie de ce matériel pourrait être mise à disposition, sous réserve que tout soit retourné pour le dimanche matin.
Il indique, par ailleurs, qu'à ce jour, très peu d'associations ont répondu favorablement aux sollicitations et qu'aucune n'est actuellement disponible pour participer à l'organisation.
Au regard de ces éléments et des conditions météorologiques annoncées, Monsieur le Maire s'interroge sur le report du feu d'artifice pour le marché de Noël, l'organisation pour le 29 août dans les délais prévus apparaissant difficile.
Monsieur MARTIN Samuel précise qu'à ce stade, le DJ a été mis en attente, dans l'attente d'une décision définitive.

Après échange, il est décidé :

- d'annuler les festivités initialement prévues le 29 août ;
- de reporter le feu d'artifice au 6 décembre 2026, à l'occasion du marché de Noël. Sur le plan de l'organisation, il conviendra de prévoir la fermeture du parking de l'Espace des Moulins afin de permettre l'installation du pas de tir et de garantir les conditions de sécurité nécessaires. Pendant le tir, il conviendra également de s'assurer que la salle soit entièrement évacuée. Le feu d'artifice sera tiré aux alentours de 18 heures ;
- d'organiser une soirée sur le thème des années 80 le 28 août au soir, à l'issue du TPC. Il est également décidé de solliciter les food-trucks afin de leur demander de reporter leur présence à cette date. La buvette sera, quant à elle, prise en charge par la commune.

30 AOUT

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette date, il y a un vide-grenier et le forum des associations à la Maison des Associations.

QUESTIONS DIVERSES :

La séance est levée à 22 h 42 minutes

Le secrétaire de séance	Le Maire,
Valérie BERNARD	Fabrice BARREAULT